

**Décret portant
Création d'un Service Diocésain des Pèlerinages**

En 40 ans d'existence, le diocèse de Belfort-Montbéliard a pu proposer de nombreux pèlerinages grâce au Service diocésain des Pèlerinages de Besançon, devenu interdiocésain à la création du diocèse.

Au terme d'une relecture et analyse conduites depuis plusieurs mois pour évaluer comment la proposition pastorale des Pèlerinages peut être renouvelée en Nord Franche-Comté,

ayant entendu le Conseil épiscopal sur l'opportunité de créer un Service diocésain des Pèlerinages, afin de renouveler et faciliter la proposition de petits pèlerinages journaliers à l'initiative des paroisses,

ayant entendu les demandes du Service diocésain de la Pastorale de jeunes, de relancer la proposition de pèlerinages pour les jeunes,

ayant constaté le petit nombre de fidèles du diocèse de Belfort-Montbéliard à se joindre aux pèlerinages interdiocésains à Lourdes,

ayant vérifié avec les Sanctuaires de Lourdes la possibilité d'accueillir un Pèlerinage diocésain de Belfort-Montbéliard la dernière semaine d'août de chaque année,

ayant acté avec Mgr Bouilleret, archevêque de Besançon, la décision de dissoudre le Service interdiocésain des Pèlerinages, et la volonté de poursuivre autrement par la collaboration entre deux Services diocésains,

Je décide de créer un Service diocésain des Pèlerinages pour le diocèse de Belfort-Montbéliard.

Je confie à la grâce de Dieu la fécondité des pèlerinages qui seront initiés ou soutenus par ce nouveau Service.

Fait à Trévenans, le 24 décembre 2020

*+ Dominique BLANCHET
évêque de Belfort-Montbéliard*

*Par mandement,
P. Michel Mourey, chancelier*